



DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC

DECISION DU PRESIDENT
N°169/2025

Objet : MontenVélo – Approbation de la convention de mandat avec la société FIFTEEN

Auteur de l'acte : Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations de pouvoirs pouvant être consenties par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu les délibérations n°2021/078 du 2 juin 2021 et n°2022/086 du 29 juin 2022 portant délégation par la conseil communautaire au bureau communautaire ainsi qu'au Président,

Considérant que la CCPMB a souhaité développé un nouveau service dénommé « MontenVélo » stations de vélos électriques en libre-service sur l'ensemble des 10 communes de son territoire,

Considérant que pour la gestion des encaissements via l'application dédiée à ce nouveau service, il y a lieu de passer une convention de mandat avec la société FIFTEEN afin de lui permettre de procéder à la perception des recettes pour le compte de la CCPMB et de procéder au reversement des recettes à la CCPMB.

DECIDE

Article 1 : D'approuver la convention de mandat annexée à la présente.

Article 2 : Qu'il sera rendu compte de cette décision à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Haute-Savoie,
- Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Sallanches,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*



Fait à Passy, le 17 SEP. 2025

Le Président,
Jean-Marc PEILLEX.

Page 1 sur 1